



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 15  
OCTOBRE 2025

OBJET : Ouvertures de crédits 2025 - Budget annexe « Garages »

Délibération n° 2025-061

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI QUINZE OCTOBRE A DIX NEUF HEURES,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi  
9 octobre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.  
Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH  
LAFARGUE, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie  
DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle  
CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean  
CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

**PROCURATIONS :** MME Corinne LAFFITTAU à M. Claude POMIES, Mme ISABELLE MECHIN à M. Philippe  
PELLARINI, M. Didier MARTIN à M. Thierry BOURREC, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, M.  
Jean-Pierre TRABESSE à M. Jérémie MARTI.

**EXCUSEES :** Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD, Mme Sonia DUBOSC.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Claude POMIES.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 21**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5**

**Conseillers Municipaux excusés : 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 portant adoption du Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2025,

Vu le Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2025,

Vu le rapport présenté par Mme Marie Assibat,

Considérant la nécessité aujourd'hui d'apporter des ajustements aux dépenses et recettes prévues au Budget annexe « Garages » pour l'exercice 2025 en ce qui concerne sa section d'investissement et sa section de fonctionnement,

Considérant que ces ouvertures de crédits doivent notamment respecter le principe de l'équilibre budgétaire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

ID : 040-21400010-20251015-DELI2025061-BF



Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 octobre 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



**Le Maire certifie que :**

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
  - l'acte est devenu exécutoire le :
  - l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-